INRA

UR1213 Herbivores F-63122 Saint-Genès-Champanelle

Theix, le 18 mai 2011

Mme M. Guillou, Présidente Directrice Générale de l'INRA,

Mr F. Houllier, Directeur Général délégué à l'organisation, aux moyens et à l'évaluation scientifiques,

sous couvert de Mr B. Malpaux, Chef du Département PHASE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-jointe une requête signée par 88 agents de l'UR Herbivores, demandant que soit suspendue la décision de transformer en Unité Expérimentale l'actuelle Installation Expérimentale de l'UR Herbivores (Centre de Clermont-Ferrand/Theix), le temps que puissent être réexaminés en détail les avantages et inconvénients de cette décision, et que cette analyse associe les différentes parties prenantes (personnels de l'installation, chercheurs et techniciens utilisateurs, responsables du département PHASE ou de l'Inra).

Au nom des signataires, avec nos respectueuses salutations,

Yves Chilliard (élu CSN-Inra) et Frédéric Glasser (élu conseil de service URH)

Copie:

- I. Veissier, DU URH
- J.-B. Coulon, CD Adjoint PHASE; C. Audoux, responsable RH PHASE
- les 4 organisations syndicales de l'Inra (CFDT, CFTC, CGT, Sud)

Quel devenir pour l'Installation Expérimentale de l'URH?

Le département PHASE et la direction de l'UR Herbivores (URH) nous demandent de lister les avantages et inconvénients de la transformation de l'IE-URH en une UE autonome ou bien de sa fusion avec l'UEMA. Ce travail est demandé suite à une décision de sortie de l'IE de l'URH pour en faire une UE, décision prise fin 2010 par la DG de l'INRA, s'appuyant sur des critères essentiellement quantitatifs (taille) du rapport de la CNUE (P. Bertuzzi et al, 2009, « Typologie des installations expérimentales »). Ni la direction ni les chercheurs et techniciens de l'URH n'ont été consultés à ce sujet, et cette décision ne dépend pas non plus de notre récente évaluation par l'AERES.

Il nous semble que les risques associés au passage de l'IE en UE sont supérieurs aux avantages potentiels de cette solution, et que, faute d'une consultation des personnels et utilisateurs de l'IE, la décision a été prise sur la base d'éléments dont les fondements ne sont ni le meilleur fonctionnement, ni la meilleure efficacité de nos installations.

Nous pensons qu'un certain nombre d'inconvénients pour l'installation et pour l'ensemble de l'URH n'ont pas été suffisamment pris en compte. En particulier, cette séparation éventuelle nous parait contredire les conclusions de tout le travail du groupe de réflexion (2004-2006) sur l'évolution des UE de PHASE en Auvergne, qui avait confirmé le rôle central et spécifique de l'IE pour l'URH, et dont les conclusions avaient été validées par la DG de l'Inra.

Par ailleurs, cette décision viendrait en contresens des conclusions de l'audit « DEFIE » sur le fonctionnement de l'IE, qui a fait suite à la crise de 2009. Le maintien et le développement de liens étroits entre équipes de l'IE et équipes de recherche de l'URH ont alors été considérés par tous les acteurs comme primordiaux pour un bon fonctionnement de l'ensemble. Ces conclusions avaient également été approuvées par le département PHASE.

Enfin, les inconvénients d'une telle décision sont également soulignés dans le rapport préliminaire de la commission AERES pour l'évaluation de l'URH (*voir Annexe*), qui insiste fortement à 4 reprises sur l'importance de ce lien, et les risques pratiques, fonctionnels, stratégiques et humains d'une séparation éventuelle de l'IE du reste de l'URH. Le projet d'unité 2011-2014 de l'URH a été conçu (et validé par les tutelles) en intégrant l'installation expérimentale à juste titre présentée comme « la continuité de la paillasse des laboratoires ». Aussi bien l'autonomie des stratégies de recherche que la souplesse de fonctionnement au quotidien sont en effet potentiellement menacées.

Pour cette raison, nous souhaiterions que soient réexaminés en détail les avantages et inconvénients de l'évolution administrative prévue, et que cette analyse associe les différentes parties prenantes (personnels de l'installation, chercheurs et techniciens utilisateurs, responsables du département PHASE ou de l'Inra), et que la décision actuelle soit suspendue le temps de cet examen approfondi. Cette réflexion permettrait également de proposer d'autres solutions permettant de répondre aux attendus de la décision tout en évitant tout ou partie des inconvénients prévus.

Theix, le 18 mai 2011 (88 signataires)

Annexe:

Extraits du Rapport préliminaire de la commission AERES pour l'évaluation URH (avril 2011), à propos de l'installation expérimentale :

INTRODUCTION Page 6:

« Ces objectifs scientifiques sont à la base des huit équipes de recherche et d'une installation expérimentale. Lors des échanges avec les membres de l'unité et lors des visites, la commission a remarqué le rôle central de cette installation expérimentale, « paillasse » par excellence des chercheurs de l'unité. Elle semble aussi jouer un rôle dans la cohésion de l'unité et contribue aux liens entre chercheurs de différentes équipes. »*

POINTS FORTS Page 7:

« A noter la place centrale occupée par l'installation expérimentale, véritable interface entre les équipes de recherche. » RISQUES Page 8 : « Un autre élément de risque réside dans la transformation probable de l'installation expérimentale en unité expérimentale, d'où une perception de perte de marge de manoeuvre par les utilisateurs. »

APPRECIATION PROJET Page 11:

« La commission note aussi un risque potentiel lié à la transformation de l'installation expérimentale en une unité expérimentale. Il convient de rappeler le rôle central et fédérateur de cette installation qui devrait être maintenu dans les prochaines années. Une transformation en unité expérimentale pourrait se traduire par une moindre disponibilité pour les membres de l'UMRH et si tel était le cas, elle pourrait affecter la cohésion de l'ensemble. La crainte exprimée par plusieurs agents de devenir des acteurs d'une unité de service va également dans ce sens. »